



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 3 juin 2025 à 20 h à la salle multifonctionnelle située au 1043, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

Siège #1 - Valérie Giguière
Siège #2 - Quentin Kelhetter
Siège #3 - Robert Gendron
Siège #4 - Amélie Guay
Siège #6 - Annie Demers

Est / sont absents:

Siège #5 - Joanne Costo

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Lisanne Poisson, adjointe administrative.

Présence de 23 citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 05 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2025-06-186

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 -** Approbation - séance ordinaire du 6 mai 2025
- 4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**
- 5 - ADMINISTRATION**
 - 5.1 -** Suivi des dossiers - MRC de Bécancour
 - 5.2 -** Offre de services juridiques - Demande de révision à la Commission d'accès à l'information
 - 5.3 -** Nomination d'une agente de liaison en santé et en sécurité ALSS (CNESST) au bureau municipal
 - 5.4 -** Renouvellement de services de soutien juridique 2025-2026
 - 5.5 -** MADA
 - 5.5.1 -** Comité de pilotage
 - 5.5.2 -** Nomination du responsable du dossier des personnes âgées
 - 5.6 -** Politique utilisation de l'intelligence artificielle pour Deschaillons-sur-Saint-Laurent
 - 5.7 -** Rapport du maire
 - 5.8 -** Projet de vente de l'ancienne salle municipale au 960 4e Rue
- 6 - GESTION FINANCIÈRE**



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 6.1 - Revenus - mai 2025
- 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Service de sécurité à la plage - Fête Nationale 2025 - Quai
- 8 - TRANSPORT
 - 8.1 - Demande d'autorisation de traverse de piéton sur la route 265
 - 8.2 - Travaux au pont Ruisseau Charland - Détour et fermeture de la route Courteau
 - 8.3 - Suivi de la rencontre concernant le projet de stabilisation aux abords de la route 132 à Deschaillons-sur-St-Laurent
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts
 - 9.2 - Municipalisation du réseau d'aqueduc/Entente avec Parisville
 - 9.3 - Demande d'audit pour les factures - Quote-part des Immobilisations
 - 9.4 - Devis préliminaire du projet d'aqueduc - rang Saint-Joseph
 - 9.5 - Gestion d'actifs municipaux - PGA Eau
 - 9.6 - Programme de barils récupérateurs d'eau de pluie
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 - Rapport de permis émis en mai 2025
 - 10.2 - Autorisation CPTAQ - Cansuisse S.E.N.C
 - 10.3 - Proposition d'achat d'une partie d'un terrain de la municipalité
 - 10.4 - Consentement pour l'utilisation d'emprises publiques -Fibre optique au nouveau développement
 - 10.5 - Comité Consultatif d'Urbanisme - CCU
 - 10.5.1 - 184 18e Avenue revêtement des murs
 - 10.5.2 - 421 route Marie-Victorin - patio
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Abrogation du règlement # 156-2019 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 11.2 - Règlement # 208-2025 Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 11.2.1 - Avis de motion - # 208-2025 Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 11.2.2 - Adoption du projet de règlement # 208-2025 concernant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 11.3 - Règlement # 209-2025 modifiant le règlement de zonage # 96-2012
 - 11.3.1 - Avis de motion - # 209-2025 modifiant le règlement de zonage # 96-2012
 - 11.3.2 - Adoption premier projet de règlement # 209-2025 modifiant le règlement de zonage # 96-2012
 - 11.4 - Règlement # 210-2025 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012
 - 11.4.1 - Avis de motion - Règlement # 210-2025 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012
 - 11.4.2 - Adoption du premier projet règlement # 210-2025 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 11.5** - Règlement #211-2025 Règlement d'emprunt - Réseau d'aqueduc - Parisville - quote-part
 - 11.5.1** - Avis de motion - # 211-2025 Règlement d'emprunt - Réseau d'aqueduc - Parisville - quote-part
 - 11.5.2** - Adoption du Projet de règlement #211-2025 Règlement d'emprunt - Réseau d'aqueduc - Parisville - quote-part
- 11.6** - Règlement # 212-2025 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 188-2023
 - 11.6.1** - Avis de Motion - règlement # 212-2025 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 188-2023
 - 11.6.2** - Adoption du projet de règlement #212-2025 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 188-2023
- 11.7** - Règlement #213-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 103-2012
 - 11.7.1** - Avis de motion - Règlement #213-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 103-2012
 - 11.7.2** - Adoption du projet de règlement #213-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 103-2012
- 11.8** - #214-2025 modifiant le règlement relatif au stationnement #127-2015
 - 11.8.1** - Avis de motion - #214-2025 modifiant le règlement relatif au stationnement #127-2015
 - 11.8.2** - Adoption du Projet de règlement #214-2025 modifiant le règlement relatif au stationnement #127-2015

12 - LOISIRS ET CULTURE

- 12.1** - Salle Multifonctionnelle - Certificat de paiement 14
- 12.2** - Table pique-nique - Loisirs
- 12.3** - Bibliothèque
- 12.4** - Terrain de tennis - ajout de toilette chimique

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3 - PROCÈS-VERBAL

2025-06-187

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 6 mai 2025

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai dernier.

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance reçue.

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

- Nominations
- Cadets 2025
- Simulation sécurité civile
- Projet signature
- Développement économique

2025-06-188

5.2 - Offre de services juridiques - Demande de révision à la Commission d'accès à l'information

Considérant qu'une demande de révision reçue de la Commission d'accès à l'information;

Considérant que la Municipalité doit dans ce contexte participer à une audience devant la Commission d'accès à l'information le 25 juin 2025;

Considérant l'offre de services de la firme Lavery Avocats aux taux horaires de 240 \$ à 350 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la Municipalité donne mandat à la firme Lavery avocats de la représenter dans le cadre de cette demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

2025-06-189

5.3 - Nomination d'une agente de liaison en santé et en sécurité ALSS (CNESST) au bureau municipal

Considérant que la CNESST demande la nomination d'une agente de liaison en santé et en sécurité (ALSS) au bureau municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De nommer Mme Lianne Poisson comme agente de liaison en santé et en sécurité (ALSS).

2025-06-190

5.4 - Renouvellement de services de soutien juridique 2025-2026

Considérant le besoin en soutien juridique dans les opérations courantes de la municipalité;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant les offres de services juridiques annuels de la firme « Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L » :

Forfait	Prix
Forfait de base	950,00\$
Forfait classique	1 200,00\$
Forfait complet	1 500,00\$
Forfait contentieux 1	2 750,00\$
Forfait contentieux 2	3 950,00\$

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services juridiques annuels en forfait classique pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 de la firme « Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L » au montant de 1 200\$ et plus les taxes applicables.

De désigner la directrice générale à titre de personne-ressource pouvant communiquer avec les procureurs dans le cadre de cette entente.

5.5 - MADA

2025-06-191

5.5.1 - Comité de pilotage

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a présenté une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1;

Considérant qu'à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée au montant de 10 500 \$ par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent désire réaliser la démarche de MADA;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionné dans la convention d'aide financière;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté;

Considérant que la démarche MADA relève d'un pouvoir de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes aînées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De procéder à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable du dossier des personnes aînées.

De nommer les membres du comité :

- Mme Lorraine Séguin

- Mme Suzel Hébert



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- Mme Guylaine Côté

- M. Robert Gendron

Leur mandat sera :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale;
- De recommander la politique et son plan d'action MADA au conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

2025-06-192

5.5.2 - Nomination du responsable du dossier des personnes âgées

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a présenté une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1;

Considérant qu'à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent désire réaliser la démarche MADA;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionné dans la convention d'aide financière;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté;

Considérant que la démarche MADA relève d'un pouvoir de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes âgées;

Considérant la résolution # 2025-01-007 nommant M. Robert Gendron dans le comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De nommer, M. Robert Gendron à titre de personne responsable du dossier des personnes âgées;

Son mandat sera :

- D'assumer le leadership de l'élaboration ou de la mise à jour de la politique et du plan d'action;
- De représenter les intérêts des personnes âgées auprès du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et de la communauté;
- D'assurer le lien entre le comité de pilotage et le conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

2025-06-193

5.6 - Politique utilisation de l'intelligence artificielle pour Deschaillons-sur-Saint-Laurent



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la mise en place d'une politique claire concernant les règles d'utilisation de l'intelligence artificielle est nécessaire;

Considérant que cette politique vise à encadrer l'utilisation de ce nouvel outil de travail;

Considérant que des mesures seront prises en cas de non-respect de ces règles;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter la politique d'utilisation de l'intelligence artificielle de la municipalité déposée au conseil.

2025-06-194 5.7 - Rapport du maire

Considérant que conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe (voir section rapport du maire sur le site internet de la municipalité);

Considérant le dépôt du rapport du maire pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter le dépôt du rapport du maire pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

2025-06-195 5.8 - Projet de vente de l'ancienne salle municipale au 960 4e rue

Considérant le rapport d'évaluation reçue;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser Mme Hanta Rasami, directrice générale à faire un appel de proposition de projet public dont voici les informations :

- Date pour recevoir les propositions : Du mardi **10 juin à 9h et au plus tard jeudi 7 août 2025 à 11h** au bureau municipal;
- Aucune proposition reçue par courriel ou par télécopieur ne sera acceptée;
- Les informations et les documents sont disponibles au bureau municipal à partir du jeudi 5 juin à 14h et selon l'horaire du bureau municipal habituel (Ex. : Formulaire, documents, avis, etc.)
- L'ouverture des propositions sera faite devant 2 témoins le lundi 11 août 2025 à 11h au bureau municipal;
- Le dévoilement du résultat sera annoncé à la séance du conseil du 12 août 2025.

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - mai 2025



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Le montant total des revenus du mois précédent est de 2 679,46\$.

Le montant total encaissé en date du 31 mai 2025 est de 39 455.35\$.

2025-06-196

6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	19 960,78
Total des incompressibles – Municipalité :	50 711,31\$
Total des comptes à payer – Municipalité :	61 976,40\$
Total des dépenses :	<u>132 648,49\$</u>

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-06-197

7.1 - Service de sécurité à la plage - Fête Nationale 2025 - Quai

Considérant que depuis plusieurs années la plage est très achalandée dans le cadre des festivités de la fête nationale;

Considérant que depuis l'année 2014, la municipalité mandate une agence de sécurité pour offrir un service de sécurité en haut de la côte du Quai;

Considérant que la Sûreté du Québec a toujours apprécié et encouragé cette démarche afin de s'assurer l'ordre public, la salubrité et la quiétude;

Considérant que la municipalité a acquis le terrain au lot 6 667 341 pour en faire un stationnement des usagers de la plage;

Considérant l'offre de services 2025 de la firme Sécurité de Francheville INC. pour la soirée du 21 et 22 juin 2025 :

- Tarif agent régulier : 31,67 \$/heure
 - Véhicule lettré : 85 \$/jour
 - Prime de nuit de 22h à 6h : 1,35 \$/heure
- *Plus les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services 2025 telle que mentionné de la firme Sécurité de Francheville INC.

D'informer le président de la marina de ladite décision et de lui demander de fournir à la municipalité la liste de ses membres et de leurs invités qui vont être présents aux 2 soirées.

8 - TRANSPORT

2025-06-198

8.1 - Demande d'autorisation de traverse de piéton sur la route 265



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant le projet de prolongation de trottoir sur la route 265 (phase 2);

Considérant que la municipalité souhaite intégrer une traverse de piéton dans ce projet afin d'assurer la sécurité des usagers;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De faire une demande d'autorisation de traverse de piéton sur la 265 au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMD);

D'autoriser Mme Hanta Rasami, directrice générale à remplir et signer tous les documents relatifs à cette démarche.

2025-06-199 8.2 - Travaux au pont Ruisseau Charland - Détour et fermeture de la route Courteau

Constats :

- Détour officiel non respecté par les citoyens/usagers;
- Surutilisation du rang Saint-Joseph et de la route Courteau;
- Augmentation du budget d'entretiens (Nivelage, frais de calcium pour les abat-poussières) pour ces 2 chemins;
- Augmentation des plaintes des résidents du rang Saint-Joseph pour la quiétude et les poussières;
- Le ministère des Transports MTMD ne participe plus aux frais de dépenses;

Solutions proposées par le MTMD:

- Fermeture de la route Courteau/Rang Saint-Joseph côté Saint-Pierre-Les-Becquets;
- Campagne de communication afin de sensibiliser les citoyens de respecter le détour officiel;
- Inviter les usagers à respecter la vitesse permise 70 km/h et ralentir un peu plus;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adapter la fréquence d'entretien et d'épandage d'abat poussière selon les conditions qui prévaudront sur les tronçons problématiques.

De faire une campagne de communication afin de sensibiliser les citoyens de respecter le détour officiel, et ce, en collaboration avec le ministère des Transports MTMD.

2025-06-200 8.3 - Suivi de la rencontre concernant le projet de stabilisation aux abords de la route 132 à Deschaillons-sur-St-Laurent

Considérant la résolution # 2024-09-271;

Considérant que le calvaire actuel se trouve à 30 mètres à partir du sommet du talus;

Considérant le courriel du ministère des Transports et de la mobilité durable,



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

MTMD du 29 mai 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'abroger la résolution # 2024-09-271;

De demander au ministère des Transports et de la mobilité durable MTMD de déplacer le calvaire au terrain qui leur appartient;

De leur demander de déplacer la conduite d'aqueduc qui se trouve à cet endroit;

De leur demander d'assumer tous les frais relatifs à ces démarches.

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de mai 2025 est de 416 m³ (91 591 gallons impériaux).

2025-06-201

9.2 - Municipalisation du réseau d'aqueduc/Entente avec Parisville

Considérant le refus d'un propriétaire de signer l'entente de servitude et d'acquisition de son réseau privé;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De procéder aux démarches proposées par la firme d'avocats de la municipalité;

Tous les frais reliés à ces démarches seront ajoutés au règlement d'emprunt qui sera ajouté aux taxes de secteur des citoyens concernés.

2025-06-202

9.3 - Demande d'audit pour les factures - Quote-part des Immobilisations

Considérant l'entente intermunicipale avec la municipalité de Parisville (articles 5.2 et 9);

Considérant les factures en double et les questionnements soulevés;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Demander à la municipalité de Parisville de faire auditer la répartition des quotes-parts de chaque municipalité telle que prévu dans l'entente.

9.4 - Devis préliminaire du projet d'aqueduc - rang Saint-Joseph

Considérant les demandes de branchement d'aqueduc des citoyens du rang Saint-Joseph;

Considérant la résolution # 2024-08-238 relative à l'étude de faisabilité du projet;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De tenir une consultation publique pour les résidents concernés le mardi 17 juin 2025 à 19h à la salle multifonctionnelle.

2025-06-203 9.5 - Gestion d'actifs municipaux - PGA Eau

Considérant que Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

Considérant que Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

Considérant que la démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

Considérant que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

Que la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

Que le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

2025-06-204 9.6 - Programme de barils récupérateurs d'eau de pluie

Considérant l'offre de services de la firme Le Vélo Vert inc. pour des barils récupérateurs d'eau de pluie;

Quantité	25	50	100	140
Prix	85,00\$	80,00\$	80,00\$	80,00\$
Transport	400,00\$	400,00\$	400,00\$	400,00\$
Total	2 525,00\$	4 400,00\$	8 400,00\$	11 600,00\$



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Coût unitaire	101,00\$	88,00\$	84,00\$	82,86\$

* plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De refuser l'offre de la firme Le Vélo Vert inc.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Rapport de permis émis en mai 2025

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de mai 2025 indique que 6 permis ont été délivrés pour un montant de 88 400 \$.

2025-06-205

10.2 - Autorisation CPTAQ - Cansuisse S.E.N.C

Considérant la demande de la Ferme Cansuisse S.E.N.C de séparer le lot 6 084 346 du reste de leur terrain;

Considérant leur projet agricole au programme de démarrage 20-20;

Considérant que cette demande n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur l'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

Considérant que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'appuyer la demande d'autorisation de la Ferme Cansuisse S.E.N.C déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

2025-06-206

10.3 - Proposition d'achat d'une partie d'un terrain de la municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De ne pas donner suite à la proposition d'achat d'un terrain de la municipalité.

2025-06-207

10.4 - Consentement pour l'utilisation d'emprises publiques -Fibre optique au nouveau développement

Considérant que la MRC de Bécancour souhaite procéder à l'installation de câbles de fibres optiques et d'équipement sur le réseau public situé le long de la 18e Avenue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que cette installation nécessite une autorisation auprès des autorités compétentes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser Mme Hanta Rasami, directrice générale, à remplir et à soumettre, au



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

nom de la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, le formulaire de demande d'autorisation nécessaire à l'installation de câbles de fibres optiques et d'équipement sur le réseau public le long de la 18e Avenue et à prendre toutes les mesures subséquentes requises pour l'obtention de ladite autorisation.

10.5 - Comité Consultatif d'Urbanisme - CCU

2025-06-208

10.5.1 - 184 18e Avenue revêtement des murs

Considérant que le conseil a pris connaissance de la demande de modification déposée le 30 avril 2025;

Considérant que le conseil a précédemment autorisé la construction d'une résidence à cette adresse et ce, considérant les plans, documents et renseignements déposés initialement le 29 mai 2024;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone R-04 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023;

Considérant que le conseil a pris connaissance des précisions relatives aux modifications afin de déterminer si le projet tel qu'amendé s'intègre au milieu bâti environnant;

Considérant qu'aucun revêtement des murs n'est installé de manière verticale sur les résidences existantes qui sont situées dans le voisinage immédiat;

Considérant qu'à ce titre, le conseil considère donc que l'installation d'un déclin à la verticale n'est pas susceptible de s'intégrer au milieu bâti environnant et ce, tenant compte des objectifs et critères définis à l'article #25 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #188-2023;

Considérant la recommandation du comité de consultation d'urbanisme (CCU) avec un avis défavorable;

Considérant que des revêtements verticaux sont faits sur les résidences dans d'autres secteurs de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
S'EST RETIRÉ LORS DE L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION : Robert
Gendron**

D'émettre un avis favorable relativement à la présente demande, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule;

D'abroger la résolution # 2025-04-134 et d'aviser le demandeur concerné que finalement le conseil donne un avis favorable à son revêtement vertical.

2025-06-209

10.5.2 - 421 route Marie-Victorin - patio

Considérant que le conseil a pris connaissance des esquisses, des photos ainsi que des précisions relatives à la demande, déposée le 6 mai 2025;

Considérant que la demande vise à remplacer le patio existant situé en cours arrière;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone M-05;

Considérant que la présente demande est assujettie aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023;

Considérant qu'aux fins d'analyse de la présente demande, les critères définis à l'article #27 du règlement #188-2023 s'appliquent;

Considérant que de donner favorablement suite n'apparaît pas susceptible de déséquilibrer la composition architecturale de la résidence existante;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012;

Considérant la recommandation du comité de consultation d'urbanisme CCU avec un avis favorable;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'émettre un avis favorable relativement à la présente demande, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

11 - LÉGISLATION

2025-06-210

11.1 - Abrogation du règlement # 156-2019 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Considérant que la Loi 69, intitulée Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021;

Considérant que vertu de la Loi 69, la Municipalité doit assurer l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

Considérant que la MRC de Bécancour souhaite uniformiser pour ses municipalités le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

Considérant que le règlement # 208-2025 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments va remplacer le règlement # 156-2019 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent abroge le règlement # 156-2019 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

11.2 - Règlement # 208-2025 Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

2025-06-211

11.2.1 - Avis de motion - # 208-2025 Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

La conseillère Valérie Giguière donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant:



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Règlement # 208-2025 Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le règlement vise à :

- Régir l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

2025-06-212 11.2.2 - Adoption du projet de règlement # 208-2025 concernant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Considérant que la loi 69, intitulée la loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021;

Considérant que vertu de la loi 69, la municipalité doit assurer l'occupation et l'entretien des bâtiments;

Considérant que le règlement # 156-2019 doit être abrogé et remplacé, car il n'est plus conforme en vertu de la loi 69;

Considérant que le conseil municipal a les pouvoirs en vertu de la loi sur le patrimoine culturel d'adopter un règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 par Valérie Giguière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dépose et adopte le projet de règlement # 208-2025;

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

11.3 - Règlement # 209-2025 modifiant le règlement de zonage # 96-2012

11.3.1 - Avis de motion - # 209-2025 modifiant le règlement de zonage # 96-2012

La conseillère Annie Demers donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant:

Règlement # 209-2025 modifiant le règlement de zonage # 96-2012.

Le règlement vise à :

- Ajouter dans la terminologie des termes en lien avec le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments et ajuster la définition de logement intergénérationnel;
- Permettre les conteneurs comme structure de bâtiment et comme bâtiment accessoire;
- Clarifier les normes concernant les revêtements extérieurs.
- Autoriser la classe d'usage résidentiel « Forte densité » dans la zone M-01;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- Autoriser la classe d'usage commercial « Liés à l'automobile » dans la zone M-02.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, durant les heures d'ouverture habituelles.

2025-06-213 11.3.2 - Adoption premier projet de règlement # 209-2025 modifiant le règlement de zonage # 96-2012

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajouter une terminologie en lien avec le nouveau règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de préciser les types de revêtement extérieur permis;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de permettre les conteneurs comme structure de bâtiment et comme bâtiment accessoire;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'autoriser la classe d'usage résidentiel « forte densité » dans la zone M-01;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'autoriser la classe d'usage commercial « liés à l'automobile » dans la zone M-02;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 par Annie Demers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dépose et adopte le premier projet de règlement # 209-2025 modifiant le règlement de zonage # 96-2012.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

11.4 - Règlement # 210-2025 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012

2025-06-214 11.4.1 - Avis de motion - Règlement # 210-2025 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012

Le conseillère Amélie Guay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant:

Règlement # 210-2025 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Le règlement vise à :

- Permettre le remembrement d'un terrain.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, durant les heures d'ouverture habituelles.

2025-06-215 11.4.2 - Adoption du premier projet règlement # 210-2025 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012

Considérant que le règlement de lotissement de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de lotissement afin de permettre le remembrement d'un terrain;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 par Amélie Guay;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dépose et adopte le premier projet de règlement # 210-2025 modifiant le règlement de lotissement # 97-2012.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

11.5 - Règlement #211-2025 Règlement d'emprunt - Réseau d'aqueduc - Parisville - quote-part

2025-06-216 11.5.1 - Avis de motion - # 211-2025 Règlement d'emprunt - Réseau d'aqueduc - Parisville - quote-part

Le conseiller Robert Gendron donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant:

Règlement # 211-2025 Règlement d'emprunt - Réseau d'aqueduc - Parisville - quote-part.

Le règlement vise à :

- À assumer la quote-part prévue à l'entente portant sur la fourniture d'eau potable entre les municipalités de Parisville et de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

2025-06-217 11.5.2 - Adoption du Projet de règlement #211-2025 Règlement d'emprunt - Réseau d'aqueduc - Parisville - quote-part



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la municipalité de Parisville est maître d'œuvre pour la réalisation du projet du réseau d'aqueduc;

Considérant qu'une entente est intervenue entre la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et la Municipalité de Parisville relativement au partage des coûts du projet du réseau d'aqueduc;

Considérant que le coût de ces travaux est estimé à 93 476,00;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer ces travaux;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 par Robert Gendron;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dépose et adopte le premier projet de règlement # 211-2025 Règlement d'emprunt - Réseau d'aqueduc - Parisville - quote-part.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

11.6 - Règlement # 212-2025 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 188-2023

2025-06-218

11.6.1 - Avis de Motion - règlement # 212-2025 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 188-2023

La conseillère Annie Demers donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant:

Règlement # 212-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 188-2023.

Le règlement vise à :

- Assujettir les conteneurs et ajouter des critères d'évaluation pour les logements intergénérationnels détachés.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, durant les heures d'ouverture habituelles.

2025-06-219

11.6.2 - Adoption du projet de règlement #212-2025 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 188- 2023

Considérant que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 6 juin 2023;

Considérant que, par application des dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'y assujettir les conteneurs et d'ajouter des critères d'évaluation pour les logements intergénérationnels détachés;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 par Annie Demers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dépose et adopte le premier projet de règlement # 212-2025 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 188-2023.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

11.7 - Règlement #213-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 103-2012

2025-06-220

11.7.1 - Avis de motion - Règlement #213-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 103-2012

Le conseiller Robert Gendron donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant:

Règlement # 213-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 103-2012

Le règlement vise à :

- Permettre les logements intergénérationnels dans un bâtiment détaché de l'habitation unifamiliale isolée.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

2025-06-221

11.7.2 - Adoption du projet de règlement #213-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 103-2012

Considérant que le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement sur les usages conditionnels afin de permettre les logements intergénérationnels dans un bâtiment détaché de l'habitation unifamiliale isolée;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 par Robert Gendron;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dépose et adopte le premier projet de règlement #213-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 103-2012.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

11.8 - #214-2025 modifiant le règlement relatif au stationnement #127-2015

2025-06-222

11.8.1 - Avis de motion - #214-2025 modifiant le règlement relatif au stationnement #127-2015

La conseillère Amélie Guay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

Règlement n° 214-2025 modifiant le règlement relatif au stationnement n° 127-2015.

Ce règlement vise à :

- Interdire le stationnement le long du chemin des côtés est et ouest de la Côte du Quai, à l'exception des stationnements réservés aux personnes handicapées.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture habituelles.

2025-06-223

11.8.2 - Adoption du Projet de règlement #214-2025 modifiant le règlement relatif au stationnement #127-2015

Considérant que le règlement relatif au stationnement #127-2015 est en vigueur depuis le 24 juillet 2015;

Considérant que, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement relatif au stationnement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 juin 2025 par Amélie Guay;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dépose et adopte le premier projet de règlement #214-2025 modifiant le règlement relatif au stationnement #127-2015

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

12 - LOISIRS ET CULTURE

2025-06-224

12.1 - Salle Multifonctionnelle - Certificat de paiement 14



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant l'octroi de réaménagement intérieur et extérieur de notre salle multifonctionnelle à la firme FM Construction;

Considérant que la firme « BGA ARCHITECTES », mandatée en architecture, recommande le certificat de paiement 14, au montant de 8 233,07 \$ taxes incluses à la firme « FM CONSTRUCTION »;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De payer le certificat de paiement 14 au montant de 8 233,07 \$, taxes incluses à la firme FM Construction pour les travaux de réaménagement intérieur et réfection extérieure de notre salle multifonctionnelle.

2025-06-225 12.2 - Table pique-nique - Loisirs

Considérant que dans le but d'améliorer le bon fonctionnement des activités des loisirs, la municipalité veut acquérir 6 tables à pique-nique;

Considérant la soumission reçue du magasin BMR pour l'achat de 6 tables de 48 x 72 à 159.98 \$/table plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'achat de 6 tables de 48 x 72 à 159.98 \$/table auprès du magasin BMR au montant total de 959,88 \$ plus les taxes applicables.

12.3 - Bibliothèque

2025-06-226 12.4 - Terrain de tennis - ajout de toilette chimique

Considérant le besoin des utilisateurs du terrain de tennis et du terrain de pétanque pour l'ajout d'une toilette chimique;

Considérant la résolution # 2025-05-164;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De demander à la firme Sanivac l'ajout d'une toilette chimique sur notre contrat proche du terrain de tennis et du terrain de pétanque.

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

- Terrain de pétanque
- Aqueduc rang Saint-Joseph
- Véhicules lourds/Garage



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- Bons mots pour nos inspecteurs en Travaux publics
- Services de vidanges Côte 10
- Détour/Travaux au pont Ruisseau Charland/route Courteau et Saint-Joseph
- Règlement /Vocation de propriété
- Consultation publique du 17 juin 2025
- Opération radar/Vitesse

2025-06-227

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h13.

Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril
Maire

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Baril
Maire